

Perrine Boitel,
Infirmière
Collège Condorcet
8 route de Montgeard
31560 Nailloux

05.34.66.70.90

Renouvellement / Actualisation du PAI

(Élève déjà bénéficiaire d'un Projet d'Accueil Individualisé dans l'établissement)

Conformément à la circulaire du 10 février 2021, le PAI est établi pour la durée de la scolarité dans le même établissement. Toutefois, les éléments nécessaires à son suivi doivent être transmis et actualisés à chaque rentrée scolaire.

1 : Vérifier les renseignements administratifs

- ☐ page 1 du PAI : « **Partie 1 : Renseignements administratifs** »
- ☐ signer la rubrique « **Modifications éventuelles** » (uniquement si des changements sont à signaler).

2 : Rendez-vous avec le médecin

☐ **La Fiche * « 3 - Conduite à tenir »** est complétée, datée, signée et tamponnée par le médecin.

📎 Fiche remise dans le PAI ou téléchargeable sur le site du collège (menu → santé – bien être → PAI → documents utiles).

☐ L'ordonnance du PAI est rédigée.

⚠ Le médicament figurant sur l'ordonnance, dans le protocole médical et remis à l'établissement doit être strictement identique.

*Fiche PAI en fonction des pathologies :

Fiche n°1 : Asthme	Fiche n°2 : Allergie
Fiches n°3a et 3b : Diabète	Fiche n°4 : Crise convulsive
Fiche n°5 : Pathologie onco-hématologique	Fiche n°6 : Drépanocytose
Fiche standard : autres pathologies	

3 : Remettre le PAI dès la rentrée de votre enfant.

☐ Transmettre tous les documents dans une enveloppe : « **À l'attention du médecin de l'Éducation nationale** »

☐ **Déposer les médicaments à l'infirmier**

☐ Les médicaments sont placés dans une pochette avec le nom et le prénom de l'élève.

☐ Chaque boîte de médicament porte le nom et le prénom de l'enfant.

☐ La date de péremption couvre toute l'année scolaire (jusqu'en juillet 2027).

☐ Les médicaments correspondent exactement à ceux mentionnés sur l'ordonnance et dans le protocole médical

AVANT DE REMETTRE LE DOSSIER

J'ai bien fourni :

☐ La page administrative vérifiée et signée

☐ La fiche « Conduite à tenir » complétée par le médecin

☐ L'ordonnance 2026-2027

☐ Tous les documents sont dans une enveloppe « à l'attention du Médecin »

☐ Les médicaments identifiés au nom de l'enfant sont dans une pochette également à son nom

Merci